

CONCILE D'ARLES

6 juin 524

ICI COMMENCE LA CONSTITUTION DES SAINTS ÉVÊQUES QUI SE SONT RÉUNIS DANS LA CITÉ D'ARLES POUR LA DÉDICACE DE LA BASILIQUE SAINTE-MARIE

Comme les évêques du Seigneur s'étaient réunis par la volonté de Dieu pour la dédicace de la basilique Sainte-Marie en la cité d'Arles, il leur a paru convenable et raisonnable de commencer par discuter, avec un soin très attentif, de l'observation des canons, et de définir par un avis salubre comment ils devaient observer la règle ecclésiastique.

1. Et puisqu'il est clair que les statuts des anciens pères touchant l'ordination des clercs ne sont pas pleinement observés comme il se doit, afin d'éviter que les évêques du Seigneur ne soient fatigués par des requêtes importunes et déplacées, et obligés de transgresser ce qui a été tant de fois prescrit, ils ont décidé d'observer entre eux la règle suivante : qu'aucun des évêques ne se permette d'ordonner un diacre avant que celui-ci n'atteigne vingt-cinq ans, et qu'aucun laïque n'accède à la dignité de l'épiscopat ou de la prêtrise avant un préalable changement de vie ni avant l'âge de trente ans.

2. Et bien que les anciens pères aient prescrit de plus longs délais au sujet des laïques, puisque l'augmentation du nombre des églises nous oblige à ordonner un plus grand nombre de clercs, qu'il soit admis entre nous, sans préjudice toutefois des anciens canons, qu'aucun métropolitain ne confère la dignité de l'épiscopat à un laïque, et que les autres pontifes ne se permettent pas de leur conférer l'honneur de la prêtrise ou du diaconat sans qu'auparavant ils aient observé durant une année entière un changement de vie.

3. Que personne n'ait l'audace d'ordonner auxdites dignités un pénitent, ni un homme marié deux fois ou époux d'une veuve. Et bien que cela soit contenu dans les dispositions de presque tous les canons, il a cependant paru nécessaire, pour éviter, comme on l'a déjà dit, que l'insistance ou les insinuations des sollicitateurs n'arrachent des mesures injustes à quelqu'un des évêques, que les évêques du Seigneur décident de s'imposer dorénavant une règle plus sévère. C'est pourquoi quiconque, à partir d'aujourd'hui, osera ordonner un clerc en violation des dispositions ci-dessus contenues, ne devra plus se permettre de célébrer la liturgie durant une année entière, à compter du jour où le fait pourra être établi contre lui. S'il refuse de respecter cette décision et que, allant contre la volonté commune des frères, il se permette de célébrer la liturgie, qu'il se sache exclu de la charité de tous les frères; il est juste en effet que celui qui méprise des dispositions si souvent prises sagement par les pères ressente la sévérité de la discipline ecclésiastique.

4. Et si l'un des clercs, pour se soustraire à la discipline ecclésiastique, se met à vagabonder, quiconque le recevra et, non seulement ne le réconciliera pas avec son évêque, mais osera prendre sa défense, sera privé de la communion de l'Église.

Souscriptions

Césaire, au nom du Christ, évêque, j'ai relu et souscrit ces décisions de mes saints frères, qui sont aussi les miennes. J'ai signé le 8e jour des ides de juin, sous le consulat d'Opilio, clarissime.

Contumeliosus, évêque [de Riez], j'ai souscrit.

Cyprien, évêque [de Toulon], j'ai souscrit.

Prétextat, évêque [d'Apt], j'ai souscrit.

Julien, évêque (de Carpentras), j'ai souscrit.

Fylagrius, évêque [de Cavaillon], j'ai souscrit.

Cyprien également, évêque [?], j'ai souscrit.

Maxime, évêque [d'Aix], j'ai souscrit.

Florent, évêque (d'Orange), j'ai souscrit.

Euterius, évêque [d'Avignon], j'ai souscrit.

Florent également, évêque (de Saint-Paul-Trois-Châteaux), j'ai souscrit.

Montanus, évêque [?], j'ai souscrit.

Porcianus, évêque [de Digne], j'ai souscrit.

Caelestius, évêque [?], j'ai souscrit.

Catafronius, prêtre, envoyé par mes seigneurs les évêques Agricius (d'Antibes) et Sévère [?], j'ai consenti et souscrit.

Desiderius, prêtre, envoyé par mon seigneur l'évêque Jean [de Fréjus], j'ai souscrit.

Leontius, prêtre, envoyé par mon seigneur l'évêque Constance (de Gap), j'ai souscrit.

Emeterius, envoyé par mon seigneur l'évêque Gallicanus (d'Embrun), j'ai souscrit.

Fin.